

Les ressources naturelles, malgré le développement d'autres secteurs novateurs, demeurent toujours un atout important de l'économie du Québec et présentent de nombreuses possibilités de développement. Une meilleure connaissance des propriétés du bois a permis de développer des produits novateurs (bois d'ingénierie, produits plus « verts », nanocellulose, etc.) et de plus en plus, on découvre des usages et des applications insoupçonnées à la fibre de bois (vêtements, cosmétiques, pièces pour automobiles, etc.). Par ailleurs, la valorisation énergétique de la biomasse forestière, des bioproduits et des produits forestiers non ligneux s'ajoute désormais aux différentes filières industrielles et produits à valeur ajoutée. Bref, le secteur forestier a le vent dans les voiles!

L'industrie de l'aménagement forestier – qui se décline en travaux commerciaux et non commerciaux – n'évolue pas en vase clos. D'abord, les **travaux commerciaux**, c'est-à-dire ceux reliés à la récolte de bois, sont principalement influencés par la demande en produits du bois. L'évolution des marchés des produits forestiers dépend de plusieurs facteurs : conjoncture globale de l'économie (québécoise, canadienne et américaine), taux de change, prix des produits forestiers, compétition internationale, marché des constructions neuves, prix des produits de substitution (fibre recyclée par exemple) et autres facteurs liés au mode de vie (nouvelles technologies, etc.). Puisque les exportations vers les États-Unis présentent une part importante des exportations totales des produits du bois au Québec, notre marché suit généralement les mêmes tendances que celui-ci. Actuellement, la demande de bois pour répondre aux besoins du marché de la construction et de la rénovation est en pleine expansion. De plus, les différentes mesures du gouvernement du Québec et du Canada pour favoriser l'utilisation du bois et pour contribuer à la diminution des GES auront un impact sur le niveau de production. La Stratégie nationale de production de bois, élaborée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et rendue publique en décembre 2020, présente d'ailleurs des cibles ambitieuses en volume de bois récolté. À court terme, la cible est d'augmenter la récolte d'au moins 4 millions de mètres cubes de bois par année à partir de 2025. La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en forêt et en usine, ainsi que d'entrepreneurs de récolte mécanisée supplémentaires est assurément une condition de succès à la mise en œuvre de la Stratégie du gouvernement. Enfin, différentes mesures prévues dans la révision ciblée du régime forestier, annoncée en novembre 2020 par le MFFP, pourraient avoir un impact à la hausse sur le niveau de récolte annuelle : optimisation des processus de planification forestière (fournir annuellement aux détenteurs de droits forestiers une réserve de secteurs de récolte de 300 % des besoins annuels en volume de bois), amélioration de l'environnement d'affaires de l'industrie forestière (offrir plus de stabilité et de flexibilité dans la gestion des volumes de bois, accélérer la récolte préventive et limiter les pertes de bois en cas de feux, d'épidémies d'insectes, etc.).

De son côté, le marché des **travaux sylvicoles non commerciaux**, qui visent la remise en production et l'éducation de jeunes peuplements, est principalement influencé par les budgets annuels alloués à ces travaux. Ceux-ci dépendent des intentions gouvernementales en regard à l'intensification de l'aménagement forestier. La révision ciblée du régime forestier améliorera les processus de livraison des mesures de mise en valeur de la forêt privée, de façon à accroître l'exécution de travaux sylvicoles. En outre, le Québec contribuera à l'atteinte de l'engagement fédéral de planter 2 milliards d'arbres additionnels d'ici 2031. Le volet gouvernemental du programme permettra notamment de reboiser des superficies affectées par des perturbations naturelles et qui n'auraient pas pu être reboisées sans financement additionnel. Il vise aussi à mettre en terre des arbres sur des sites improductifs situés en forêts privées. Finalement, il permettra de pérenniser la production de plants au Québec, dans un contexte de changements climatiques. Le financement associé au programme permettra d'augmenter la production annuelle des pépinières publiques et privées du Québec de l'ordre de 5 à 10 %, ce qui aura un impact aussi sur les activités de reboisement.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, **on peut anticiper une croissance annuelle entre 1 % et 2 % de l'emploi en aménagement forestier de 2022 à 2026**. Il demeure que la rareté de main-d'œuvre qualifiée représente un obstacle majeur à l'expansion des investissements des entreprises du secteur. La pandémie n'a qu'accentué le besoin déjà présent de main-d'œuvre qualifiée. Les entreprises peinent à pourvoir les postes existants au sein de leur organisation. Les démarches pour favoriser la venue d'une main-d'œuvre non traditionnelle comme les autochtones, les femmes et l'immigration feront certainement partie des stratégies à développer pour assurer une relève au secteur.